



République Française  
Département de la Sarthe  
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**  
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

**N°61-07-2025**

**Page 1/2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE LA GUIERCHE**

Date de la convocation : 30/06/2025  
Date d'affichage convocation : 30/06/2025  
EN EXERCICE : 15 membres  
PRESENTS : 12  
ABSENTS : 3  
POUVOIR(S) : 1  
VOTANT(S) : 13  
ABSENTION(S) : 0  
EXPRIMES : 13

**SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

**DELIBERATION N° 61-07-2025**

**Objet de la délibération : ADOPTION DE LA MOTION DE SOUTIEN A LA MICRO-CRECHE « BBOULOU »  
et AUX ASSISTANTES MATERNELLES**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

**Présents selon l'ordre du tableau municipal :**

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Martine BARRUYER, Monsieur Dominique CÔME : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Monsieur Michel GUY, ~~Monsieur Jany PERRIN~~, Madame Françoise ROSALIE, Madame Véronique DALMONT, Monsieur Pascal PAINEAU, ~~Madame Véronique BUREL~~, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Madame Emilie MENON, ~~Monsieur Julien GERVAIS~~, Monsieur Christophe LHERMIER, Madame Laure BOURASSEAU conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Monsieur Jany PERRIN – Madame Véronique BUREL – Monsieur Julien GERVAIS.

**Absent non excusé** : NEANT

**Pouvoir(s)** : Monsieur Jany PERRIN a donné pouvoir à Monsieur Michel GUY

**Conviée à la séance** : la presse locale

Madame Françoise ROSALIE a été désignée secrétaire de séance.





République Française  
Département de la Sarthe  
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**  
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

## SUITE ET FIN DELIBERATION N° 61-07-2025

### Exposé des faits :

Monsieur Le Maire présente et commente la motion de soutien en faveur de la micro-crèche « BLOULOU » et aux assistantes maternelles de la commune et du secteur.

La motion présentée est annexée à la présente délibération.

Monsieur Le Maire, demande au conseil municipal, de se prononcer.

### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la motion de soutien à la micro crèche « BLOULOU » et aux assistantes maternelles de la commune et du secteur,

Après avoir délibéré sur cette question,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité,

Abstention : 0	Vote contre : 0	Vote pour : 13 voix dont 1 pouvoir
----------------	-----------------	------------------------------------

D'ADOPTER la motion de soutien proposée par Monsieur Le Maire et annexée à la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.**

<p>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</p>
--

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 8 juillet 2025.

LE MAIRE,  
Eric BOURGE



La Secrétaire de séance,  
Françoise ROSALIE

